



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 27 février 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PICARD, THION.

Autres personnalités : M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, MM CHOFFY et GAUDET, Conseillers généraux, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MME CHANTEREAU, LEVY, MM. BOUVARD, FEVRIER, MALET, TARTINVILLE.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, DALLOT, Présidente du Conseil de développement, PIGNOLET, Conseil général du Loiret, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller général.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 janvier 2015
- Budget 2015
- Contrat régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Programme des animations « La Route du Blé en Beauce » 2015 : plan de financement
- LEADER 2014-2020 : point sur le dossier de candidature
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse M. le Sous-préfet, Mmes DUBOIS et CANETTE, retenus par ailleurs, remercie M. PAGE de sa présence puis donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET,

M. FEVRIER donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 23 janvier 2015

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance. Elle rappelle les principaux points de la réunion du 23 janvier.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Budget 2015

Mme BEVIERE commente le projet de budget et propose de ne présenter dans le détail que les lignes ayant connu une évolution importante par rapport à 2014.

Budget de fonctionnement.

En dépenses :

- Le déficit reporté 2014 de 110 581,49 € s'explique par le décalage dans le temps des versements des subventions. A noter que le déficit de fonctionnement 2015 baisse à 67 042,91 €, grâce aux différentes économies qui ont pu être engagées (renégociation des différents contrats...).

- Ligne 6238 « divers ». Les prévisions 2015 permettent de prévoir 94 550,10 € sur cette ligne. Elle pourra alimenter les charges de personnel en cas de recrutement ou d'abonder l'investissement pour le SCoT.

- Ligne 617 « Etudes et recherches ». Le Schéma de développement économique, les études pour le SAGE et l'inventaire des zones humides du Contrat Global d'Actions sont prévus ici.

- Ligne 64111 « Personnel titulaire ». La baisse sur cette ligne s'explique par le départ de Catherine PINSON du poste de secrétaire de la CLE du SAGE Nappe de Beauce pour la mairie d'Ascoux. Elle a été remplacée par Florence BOUVARD-VERSLIPE, non titulaire.

- Ligne 6615 « Intérêts des comptes courants et de dépôts ». Il s'agit de la ligne de trésorerie pour palier le versement des subventions du SAGE. Les 2 500 € sont totalement pris en charge par les financeurs du SAGE.

Le total des charges de fonctionnement s'élève à 969 809 € ; cela correspond quasiment au budget 2014 après Décision Modificative.

En recettes :

- Les 1 645 € sur la ligne Fonds européens correspondent à la subvention pour l'édition du programme des animations La Route du Blé en Beauce 2015, dont le Pays est coordonnateur du groupement de commandes.

- La somme de 68 856 € correspond au programme Natura 2000, à la fois pour la participation aux frais de structure du Pays et l'animation du contrat par le cabinet BIOTOPE.

- La ligne 7472 « Régions » comporte le financement pour le fonctionnement du Pays, la prévision de recettes pour le Schéma de développement économique, le Contrat Global et le poste de Chef de projets Urbanisme et Développement Durable, par la Région Centre.

Pour information, la Région Ile de France a donné son accord pour un conventionnement de 2 ans pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

- La participation des Communautés de communes reste à 3,10 €/habitant en 2015. Le léger accroissement correspond à l'augmentation de population.

- Autres organismes : il s'agit notamment des Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie.

Le total des recettes en fonctionnement s'élève à 969 809 €.

Budget d'investissement.

En dépenses :

Il s'agit essentiellement des frais d'études pour la phase 2 de la Trame verte et bleue (solde), du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) pour la grenellisation du SCoT.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 110 785 €.

En recettes :

Il s'agit principalement du FCTVA pour 9 344 € et de la subvention régionale pour la phase 2 de la Trame verte et bleue.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 110 785 €.

Contrat régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE présente les deux dossiers soumis par la Communauté de communes des Terres Puiseautines.

- « Réhabilitation du terrain de football et des vestiaires ».

Le terrain de football annexe, trop humide en hiver et trop sec en été nécessitait des travaux pour le rendre praticable en tout temps.

A partir de ces constats et en concertation avec l'Omnisports de Puiseaux et l'ASP Foot, il a été décidé de programmer les travaux suivants :

Au niveau des vestiaires : réfection de ceux-ci et mise aux normes électriques ;

Au niveau du terrain : installation d'un drainage et d'un arrosage automatique qui permet d'effectuer des économies d'eau : l'installation d'une sonde hydrométrique gère la quantité d'eau nécessaire au plus juste des besoins. Celui-ci étant fait de nuit, il limite fortement toutes les pertes liées à l'évaporation. Cet équipement rend le terrain praticable toute l'année.

Le montant des investissements s'élève à 101 043,24 € HT. La subvention régionale demandée est de 30 300 €, soit 30 % (20% + 10% de bonification liée aux travaux réalisés par une entreprise du bâtiment ou des travaux publics).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Construction de deux courts de tennis de plein air ».

Le site sur lequel se déroule actuellement ce sport comprend une bulle de tennis comptant deux courts et trois terrains en terre battue, et dans le gymnase un autre court accessible aux scolaires.

Du fait du niveau national des équipes, la réglementation de la Fédération Française de Tennis exige l'existence de trois courts identiques. Cette condition est donc remplie par la présence des courts en terre battue mais non pour les terrains en quick.

Cependant la construction de deux courts de tennis de plein air est devenue indispensable.

D'une part, dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du gymnase, il est prévu la suppression du court de tennis pour transformer cette salle en deux salles pouvant accueillir deux autres sections sportives. Il est donc nécessaire de compenser cette perte pour l'ASP Tennis.

D'autre part, du fait du nombre croissant de ses adhérents et du nombre d'élèves de leur école, la collectivité doit permettre au club de concilier à la fois, le tennis « loisir », les besoins de courts pour l'école de tennis et de disposer aussi de créneaux pour les entraînements des membres participants à des tournois.

Cette extension complétera l'offre sportive de plein air qui sera donc désormais composée d'un espace football, d'un boulodrome et d'un site tennistique adapté aux besoins. A terme, la communauté de communes disposera donc d'un véritable site tennistique équipé de trois terrains en terre battue, deux terrains en quick sous une bulle et deux terrains en quick de plein air.

Ces travaux seront aussi l'occasion de se mettre en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur ces équipements sportifs.

Le montant total des investissements s'élève à 127 102.32 € HT. La subvention régionale demandée est de 38 100 €, soit 30 % (20% + 10% de bonification liée aux travaux réalisés par une entreprise du bâtiment ou des travaux publics).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Programme des animations « La Route du Blé en Beauce » 2015 : plan de financement

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il précise que cette délibération fait suite à celle prise lors du dernier Bureau. Il s'agit ici de valider le plan de financement de l'opération et la répartition entre les partenaires. Il rappelle que le Pays bénéficie, grâce au groupement de commandes, de fonds européens via la coopération.

M. GUERINET revient également sur la décision du Pays Dunois de ne pas verser de participation complémentaire pour le poste de chef de projets. Les 3 autres Pays ayant conditionné leur participation au concours de tous les partenaires, cette décision crée un problème important pour la pérennité du projet.

Lors du dernier comité de pilotage, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a demandé que le Pays Dunois vienne justifier sa décision.

Mme BEVIERE précise que sur le territoire du Pays, une trentaine d'animations sont proposées et labellisées pour le programme 2015, dont une dizaine de nouveautés.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER 2014-2020 : point sur le dossier de candidature

Mme BEVIERE propose de ne pas présenter, dans le détail, le plan de développement stratégique, car les membres du Bureau ont déjà assisté aux commissions thématiques lors desquelles le projet a été expliqué. Il s'agit donc de présenter l'état d'avancement de la candidature avec le Pays Gâtinais.

David VOYER revient sur le Forum du 18 février et indique les éléments du dossier restant à travailler.

Affaires diverses

- Modification des statuts.

Mme BEVIERE précise, comme cela avait été annoncé au dernier Comité syndical, que le projet de modification des statuts sera abordé lors du Comité syndical du 5 mars.

Il conviendra de modifier ensuite le Règlement Intérieur du Pays.

- Vœu sur le projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

Le dernier vœu sur ce sujet a été voté en décembre 2013. Mme BEVIERE rappelle que le tracé médian a reçu l'agrément de l'Etat et de RFF. Il est donc proposé aux membres du Bureau de présenter un nouveau vœu ou une nouvelle motion au prochain Comité syndical.

Le Bureau donne son accord à l'unanimité.

M. GAUDET fait part des inquiétudes et des interrogations des habitants, car ils ne comprennent pas la différence entre les choix des élus locaux (au niveau inter-régional) pour le tracé ouest et la décision de l'Etat et de RFF pour le tracé médian.

-Divers.

Mme BEVIERE rappelle les dates des prochaines réunions. Le Comité syndical se tiendra à Dadonville jeudi 5 mars ; le Bureau aura lieu au Pays le vendredi 27 mars.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance avant de passer la parole à M. PAGE, Trésorier de Pithiviers. Ce dernier invite les membres du Bureau à partager le verre de l'amitié, souhaitant ainsi remercier les élus qui l'associent régulièrement aux différentes manifestations organisées sur le territoire du Pithiverais. Les élus se montrent très sensibles à cette attention et remercient chaleureusement M. PAGE.

Monique BEVIERE, Présidente